III

(Actes préparatoires)

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

AVIS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 28 octobre 2020

sur une recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

(CON/2020/26)

(2020/C 372/03)

Introduction et fondement juridique

Le 14 octobre 2020, la Banque centrale européenne (BCE) a reçu une demande de consultation de la part du président du Conseil européen portant sur la recommandation du Conseil du 9 octobre 2020 concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne ([1]).

Le conseil des gouverneurs de la BCE a compétence pour émettre un avis en vertu de l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Observations générales

1. La recommandation du Conseil, qui a été présentée au Conseil européen et sur laquelle le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la BCE sont consultés, recommande de nommer Frank ELDERSON membre du directoire de la BCE pour un mandat de huit ans prenant effet le 15 décembre 2020.

2. Le conseil des gouverneurs de la BCE estime que le candidat proposé est une personne dont l'autorité et l'expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues, comme l'exige l'article 283, paragraphe 2, du traité.

3. Le conseil des gouverneurs de la BCE n'a pas d'objection à l'égard de la recommandation du Conseil de nommer Frank ELDERSON membre du directoire de la BCE.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 28 octobre 2020.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE

([1]) JO C 338 du 12.10.2020, p. 2.